



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 14 NOVEMBRE 2017 À 19H00

2017-11-311 Résolution Ordonnance du conseil pour le retrait immédiat de la demande 414 578 à la CPTAQ.

ATTENDU QUE cette demande telle que présentée à la Municipalité comporte des anomalies et des erreurs de faits ;

ATTENDU QUE cette demande telle que présentée comporte des éléments qui ne sont pas conformes au règlement de zonage, ni au Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil autorise le directeur général et le maire de reprendre possession dudit dossier afin d'annuler le processus de demande ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ron Moran et résolu par le conseil d'autoriser le directeur général monsieur Jean-François Bertrand et le maire monsieur Tom Arnold d'entamer les démarches nécessaires afin de récupérer la totalité du dossier, dans les plus brefs délais ;

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier